N°. 96

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE
C___ N___

J'ai examiné par ordre de l'académie un manuscript ~~ayant~~ qui a pour titre, méthode nouvelle de traiter les maladies vénériennes parmi les troupes, sans séjour d'hôpital, éprouvée avec succès dans les ports du Roy pendant plusieurs années consécutives sur un très grand nombre de malades, ouvrage dans lequel on donne la composition des gateaux toniques mercuriels, et où on rend compte de quelques expériences eudiométriques sur l'air des hopitaux, Par un Pro entr en chirurgie et chirurgien major de la marine pour les établissemens vénériens dans les ports et ~~hôpitaux~~ arsenaux du Roy.

Cet ouvrage est divisé en trois parties. La première traite de la nature du virus vénérien, de la manière dont il se communique, et du mercure et de ses préparations chimiques et médicinales; la seconde, de la vérole et de ses divers symptômes, et la troisième des ~~deux~~ remèdes employés pour la guérison de cette maladie, de leurs préparations et de la manière de les administrer.

Les vues que renferme la première sont fort ingénieuses et

ARC 12
d. 61

ACADÉMIE ROYALE
DE
CHIRURGIE

supposent beaucoup de connoissances en physique et en chimie ; la seconde offre des vues neuves et hardies qui peuvent être l'objet de discussions utiles, et produire une grande révolution dans les idées que les praticiens se sont formé de la vérole et des symptomes qui la caractérisent ; enfin on discute dans la troisième les avantages et les inconvéniens des principales méthodes curatives employées jusqu'à présent, et on en expose une qui n'est pas absolument nouvelle, puisqu'elle consiste à faire usage d'une préparation qui ne diffère en rien du sublimé corrosif, indique cependant une manière non connue d'administrer ce remède.

L'ouvrage dont j'ai l'honneur de rendre compte à l'académie renferme des idées contraires à celles que nous avons adoptées ; mais son auteur les expose avec tant d'adresse, qu'il les rend au moins vraisemblables. Je crois en conséquence qu'il doit faire honneur à son auteur, et que l'académie ne compromettra point son jugement en lui accordant son approbation.

ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE

Fait à l'académie Royale de Chirurgie le 29 janv. 1789

Sabatier

ARC 12
d. 61 n° 13